



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 JANVIER 2011

PROCES VERBAL

L'an deux mil onze, le vingt du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président en exercice s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX,

PRESENTS :

BREUX – JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COELHO, Fernando RODRIGUES

CORBREUSE : Patricia MILLOCHAU, Christophe MAZOUÉ, Denis MOUNOURY,

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Maryvonne BOQUET, Daniel CATALAN, Eric CHARRON, Jean Pierre DELPOUVE, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK

LA FORET LE ROI : Patrick FROGER, Marie-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Sophie GERMAIN, Claude VANNIER-RUHIER

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Maryse DI MAIO, Marie-Thérèse LEROUX, Thierry SIROU

ROINVILLE SOUS DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT, Yannick HAMOIGNON,

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Sophie d'AUX DE LESCOUT, Rémy BOYER, Jocelyne GUIDEZ, Jean Marie GELE, Dominique TACHAT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

1^{ère} convocation : 22 décembre 2010

2^{ème} convocation et documents de travail transmis : le 13 janvier 2011 2010

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 42

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 16 décembre 2010 : le procès-verbal adressé en son temps à chaque conseiller communautaire n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, la liste des décisions prises par le Président.

- **CENTRE AQUALUDIQUE**

Rapporteur : *Sophie d'AUX DE LESCOUT, Vice Présidente chargée du suivi de gestion du centre aqualudique*

1) CHOIX DU GESTIONNAIRE

Pour mémoire, le rapporteur rappelle la méthodologie qui a prévalu lors de la procédure de choix du gestionnaire. La procédure d'appel d'offres lancée par la délibération du 14 mai 2009 se termine ce jour par le choix définitif du gestionnaire : c'est la **société ELLIPSE** qui a été retenue par la commission d'appel d'offres aux termes d'une analyse menée par le cabinet ADDEN.

Pour se forger une opinion les membres de la commission avaient à tenir compte des éléments ainsi résumés mais expliqués dans le détail au conseil communautaire :

- **critères techniques** comprenant les horaires et tarifs, les moyens humains, l'entretien et la maintenance, animations et activités, petite restauration,

- **critères financiers** comprenant les charges prévisionnelles (chauffage, salaires et charges), rémunérations et intéressement.

La société ELLIPSE est engagée auprès de la communauté de communes pour un contrat de trois ans.

2) SON NOM ET SON LOGO

Après avoir analysé toutes les « propositions de noms » parvenues à la CCDH en réponse à l'avis de concours, le BUREAU propose que le centre aqualudique porte le nom « HUDOLIA » ce nom trouvant ses origines à la fois dans le terroir « **HU** Hurepoix, **DO** Dourdannais, et dans l'histoire : **DOLIA** (dans l'antiquité une DOLIA était une citerne contenant de l'eau en grande quantité) ».

Le nom ainsi que le LOGO visionné par les membres du conseil communautaire, sont la propriété de la communauté de communes ; ils font l'objet d'une déclaration et donc d'une « protection »

Après avoir longuement entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX, Joël WOLCZYK, Jeannick MOUNOURY, Olivier LEGOIS, Ségolène RUZIÉ, Maryvonne BOQUET, Jean Pierre DELPOUVE, Fernando RODRIGUES, à l'unanimité les membres du conseil communautaire décident de confier la gestion du centre aqualudique à la **Société ELLIPSE** et donnent leur assentiment à la fois au nom et au logo.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET 2010**

Rapporteur : Marie Thérèse LEROUX Vice Présidente chargée des finances,

Chaque conseiller communautaire a reçu une note très détaillée des modifications à apporter dans chaque compte (chapitre et article)

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil communautaire approuvent la décision modificative n° 3 du budget 2010, qui figure en annexe.

- **LIGNE DE TRESORERIE**

Rapporteur : Marie Thérèse LEROUX, vice présidente chargée des finances

Afin de faire face rapidement à des besoins de trésorerie, il y a lieu de renouveler notre ligne de trésorerie.

Conformément à la décision du conseil communautaire du 16 décembre, une consultation a été organisée afin de trouver la meilleure offre.

C'est la CAISSE D'EPARGNE qui a été retenue, le président est autorisé à signer une convention sous les conditions suivantes :

<u>Montant :</u>	1 500 000 €
<u>Index :</u>	EONIA
<u>Marge :</u>	0,69%
<u>Facturation des intérêts :</u>	Mensuelle sans capitalisation
<u>Indemnité de non-utilisation :</u>	0,05%
<u>Frais de gestion :</u>	1 000 €

- **PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Les agents communautaires bénéficient dorénavant de la formation professionnelle sous diverses formes.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été introduit dans le statut général des fonctionnaires par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007. La loi 2007-209 du 19 février 2007 décline donc ce droit pour les agents de la collectivité.

Le plan de formation est ainsi résumé :

- FORMATION D'INTEGRATION : dispensée au cours de la 1^{ère} année de nomination. Elle concerne les agents de toutes les catégories y compris la catégorie C.
Ce temps est obligatoire pour la titularisation.
 - 5 jours de formation (ne sont dispensés que les agents bénéficiant de la promotion interne)
- FORMATION DE PROFESSIONNALISATION AU 1^{ER} EMPLOI :
suivie dans un délai de 2 années suivant la titularisation.
 - 3 à 10 jours pour les agents de catégorie C,
 - 5 à 10 jours pour les agents des catégories A et B.
- FORMATION DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIERE :
 - concerne tous les agents : 2 à 10 jours par période de 5 ans.
- FORMATION DE PROFESSIONNALISATION SUIVIE SUITE A UNE AFFECTATION SUR UN POSTE A RESPONSABILITES :
 - 3 à 10 jours dans les 6 mois qui suivent la prise de poste.

Afin de respecter ce nouveau cadre de formation, un plan et un règlement de formation ont été élaborés par les services et adoptés par le CTP :

- règlement de formation adopté en CTP le 25 mars 2010,
- plan de formation adopté en CTP le 18 novembre 2010

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire approuvent le plan et le règlement de formation et précisent que sa prise d'effet est fixé au 1^{er} mars 2011.

- **MODIFICATION DE LA DELIBERATION « REGIME INDEMNITAIRE »**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Principe général

Le régime indemnitaire est versé mensuellement à chaque agent ainsi qu'un complément indemnitaire de fin d'année pour la grande majorité.

En cas d'arrêt maladie (y compris hospitalisation et convalescence), ce régime indemnitaire est diminué à compter du 11^{ème} jour calculé en année glissante.

C'est sur le point particulier des hospitalisations que les membres du CTP ont travaillé, considérant que la nécessité d'être hospitalisé supposait un problème sérieux de santé et ne devait pas être traité comme une « absence de maladie ordinaire ».

C'est pourquoi, il est proposé de maintenir le calcul actuel pour les maladies ordinaires mais d'introduire une dérogation concernant les hospitalisations ainsi que les arrêts liés à cette hospitalisation.

(4 agents CIAS et CCDH ont été concernés en 2009/2010)

Après débats lors du CTP, l'ensemble des élus a approuvé le décompte suivant :

→ jusqu'à 7 jours d'hospitalisation (hors soins de confort et accident lié à des activités de loisirs) : pas de décompte des journées,

→ jusqu'à 14 jours de convalescence consécutifs liés à l'hospitalisation : prise en compte à hauteur de 50%.

Ces jours de convalescence seront comptabilisés sur l'ensemble des jours d'arrêts de l'agent.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité modifient la délibération portant sur l'attribution du RÉGIME INDEMNITAIRE des agents de la CCDH et du CIAS, afin d'introduire une dérogation en cas d'hospitalisation.

- **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CCDH AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE – DOURDAN/ETAMPES**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Par décision en date du 2 décembre 2009, le Directeur de l'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION a prononcé la fusion du centre hospitalier de DOURDAN et du centre hospitalier d'ETAMPES, pour le 1^{er} janvier 2011.

Le nouvel établissement prenant la forme d'un centre hospitalier intercommunal dénommé « CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE – DOURDAN-ETAMPES »

Conformément aux textes en vigueur, un conseil de surveillance doit être mis en place : c'est le décret 2010-361 DU 8 AVRIL 2010 qui fixe les modalités de désignation desdits membres, qui seront au nombre de 15.

Pour les établissements publics de santé de ressort intercommunal, le texte énonce que deux représentants des EPCI à fiscalité propre, auxquels appartiennent les deux communes dont la fusion est prononcée, doivent être désignés.

Il convient donc de désigner UN REPRESENTANT pour la CCDH, le 2^{ème} étant évidemment désigné par la CC de l'ETAMPOIS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après avoir procédé aux opérations de vote, désigne Dominique ECHAROUX, pour le représenter au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal SUD ESSONNE – DOURDAN/ETAMPES.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS CCDH AUPRES DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DES TROIS VALLEES**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Le conseil communautaire du 9 juin 2010 a décidé d'adhérer à la **MISSION LOCALE DES TROIS VALLEES** : c'est chose faite depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le personnel est en place et a pris en charge les jeunes dès le 2 janvier dans les locaux du rez de chaussée dans un premier temps. L'installation dans leurs locaux définitifs est prévue dès le début février (ces locaux ont été aménagés par des jeunes en insertion).

Il convient de désigner les représentants de la CCDH au sein de l'instance de la MISSION LOCALE DES TROIS VALLEES, à hauteur de :

- 2 représentants du conseil communautaire, chargés de siéger au CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 11 représentants du conseil communautaire avec voix consultative

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après avoir procédé aux opérations de vote désigne, pour le représenter :

Au conseil d'administration (avec voix décisionnelles) :

- Nicole GOMES –COELHO et Joël WOLZYCK,

Au conseil d'administration (avec voix consultatives) :

- Pascale BOUDART, Denis MOUNOURY, Olivier LEGOIS, Marie Ange GANGNEBIEN, Jeannick MOUNOURY, Claude RUHIER-VANNIER, Marie Thérèse LEROUX, Dominique ECHAROUX, Jocelyne GUIDEZ, Gilbert LACLIE, Gérard HAUTEFEUILLE.

- **ZA DE SERMAISE (RECHERCHE D'UN AMENAGEUR)**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Le 8 novembre 2010, Le conseil communautaire a décidé de rechercher un partenaire pour réaliser la zone d'activités de la pâture des joncs à SERMAISE,

Une erreur de texte figure dans le 1^{ER} § de « l'exposé du président », il faut supprimer le mot « industrielles » qui ne figure pas dans le règlement d'urbanisme de la commune de SERMAISE.

La délibération prise à l'unanimité, décide d'abroger la délibération du 8 novembre et d'en prendre une nouvelle identique sur le fond.

- **PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX président,

LA RÉGION Ile de France a engagé depuis plusieurs mois, la procédure d'élargissement du périmètre du PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE. Après l'enquête publique et le rapport de la commission d'enquête, la procédure se poursuit par l'adhésion des communes et l'approbation de la charte.

Sur le territoire de la CCDH, sont concernées par ce projet de Charte, les communes de Saint Cyr Sous Dourdan et le Val Saint Germain.

L'article R 333-7 du Code de l'Environnement précise que le territoire d'une commune membre d'un EPCI à fiscalité propre ne peut être classé que si la commune et l'EPCI ont approuvé le projet de charte au regard de leurs compétences respectives.

- le conseil municipal de Saint Cyr réuni le 13 janvier a émis un avis DEFAVORABLE
- le conseil municipal du Val St Germain réuni le 17 janvier a émis un avis DEFAVORABLE,

Le Président rappelle que La Communauté de Communes a organisé, le 17 novembre 2010, une réunion d'information, à destination de tous les membres de la commission « aménagement du territoire » et des maires ;

Le vice Président du Parc est venu détailler les avantages et inconvénients de l'appartenance au PNR, chacun a pu ainsi être valablement informé ;

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Olivier LEGOIS, Eric CHARRON, Le Conseil communautaire décide de prendre « acte des décisions » des deux communes considérant compte tenu de leurs avis DEFAVORABLE qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

INFORMATION DIVERSE

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE GROSLIEU

Lecture de la lettre adressée le 5 janvier, par M. LARCHER à Mme Régine LIBAUDE, Maire d'ALLAINVILLE AUX BOIS et Présidente de l'ACCET, l'informant que le dossier avait fait l'objet d'un dessaisissement de la part des services de l'Etat.

L'intégralité de cette lettre annonçant cette excellente nouvelle est annexée au présent PV

QUESTIONS ORALES

Jean-Jacques DULONG :

- PNR
- CET GROSLIEU

Jean Jacques DULONG a posé deux questions auxquelles il n'est pas répondu oralement, compte tenu de son absence en séance, Toutefois, les deux sujets abordés par M. DULONG trouvent leurs réponses dans le présent procès verbal,

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SEANCE EST LEVEE À 22 h 30 -----

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

BUREAU (2ème et 4ème lundi du mois)

Lundi 24 janvier
Lundi 14 février
Lundi 28 février

COMMISSIONS

Enfance : 1 ^{er} FEVRIER - 18H30
Développement économique : 09 FEVRIER - 18H30

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

24 FEVRIER - ST CHÉRON (DOB)
21 avril - LE VAL ST GERMAIN (BP) ATTENTION CHANGEMENT DE DATE

PORTES OUVERTES AU CENTRE AQUALUDIQUE « HUDOLIA »

SAMEDI 2 AVRIL 2011 DE 10 À 17 heures

Le président,



Dominique ECHAROUX